

La filière GPL s'inquiète des conséquences de la suppression soudaine et inattendue du bonus écologique de 2000€

Puteaux, le 10 novembre 2010 – Le Comité Français du Butane et du Propane, représentant la filière française des distributeurs de GPL, regrette la brutalité de l'annonce faite par le Ministre du Budget mardi 9 novembre visant à supprimer le bonus écologique de 2000 € accordé aux les véhicules GPL.

Cette annonce contredit l'engagement pris en 2007 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et inscrit jusqu'au 31 décembre 2012. Le bonus écologique de 2000 € justifie d'une démarche globale affichée par les pouvoirs publics d'encouragement à la diversification énergétique du secteur automobile et à l'adoption de véhicules moins émetteurs de CO₂ et moins polluants. Les véhicules GPL répondent à ces 3 objectifs : ils n'émettent pas de particules et réduisent les émissions de NO_x (oxydes d'azote) polluants caractéristiques des véhicules diesel, ils émettent moins de CO₂ que les motorisations conventionnelles et contribuent à diversifier le mix énergétique.

La suppression brutale au 1^{er} janvier 2011 du bonus écologique pour les véhicules GPL intervient comme un signal particulièrement négatif sur la capacité des pouvoirs publics à soutenir le développement de filières alternatives émergentes.

Un marché coupé dans son élan

Pour Joël Pedessac, directeur général du Comité Français du Butane et du Propane, « *Il apparaît illogique de mettre en place une incitation en 2008 pour la supprimer sans annonce préalable lorsqu'elle commence tout juste à provoquer un changement de comportement des automobilistes. Depuis 2009 et grâce au levier du bonus écologique de 2000 €, le marché des véhicules GPL connaît un démarrage significatif puisque cette incitation a permis à plus de 60 000 automobilistes de se doter à moindre coût d'un véhicule moins émetteur de CO₂ et surtout moins polluant. Pourquoi ne pas envisager, comme cela a été le cas de la prime à la casse, une diminution progressive du bonus qui aurait l'avantage de l'inscrire dans le temps ?* »

Depuis 2009, le bonus écologique a permis de structurer une offre de véhicules jusqu'alors inexistante chez les constructeurs qui s'engagent aujourd'hui de plus en plus dans le développement de véhicules GPL. Le GPL représente une alternative aux carburants classiques disponible maintenant et surtout abordable pour les automobilistes. Il permet aussi grâce à la transformation de véhicules essence éligible au bonus de dépolluer une partie du parc existant. Pour rappel, un plein de GPL coûte deux fois moins cher qu'un plein de carburant classique.

La suppression brutale et sans aménagement du bonus de 2000€ risque de porter atteinte au récent développement du marché des véhicules GPL. Une telle décision aurait des conséquences significatives sur les constructeurs automobiles et les distributeurs de carburants mais aussi sur les centaines de PME et artisans impliqués en amont et en aval du secteur.

Contact presse: Hélène Duguet, 01 47 42 91 14 – helene.duguet@fleishman.com

A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant, sur la sécurité et sur les activités de la profession. Pour plus d'informations : www.cfbp.fr , www.gpl.fr